REPUBLIQUE DU CONGO

Unité -Travail-Progrès

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET



Rapport
sur l'execution du Budget de l'Etat au 31 mars 2018

Juillet 2018

SOMMAIRE

SOMMAIRE **2**

LISTE DES TABLEAUX **2**

LISTE DES GRAPHIQUES **3**

Introduction **4**

EXECUTION DU BUDGET AU PREMIER TRIMESTRE **5**

1. **Rappel de la présentation de la loi de finances 2018** **5**
2. **Exécution du budget de l'Etat au premier trimestre 2018** **6**

2.1 Des recettes budgétaires 6

2.2 Exécution des dépenses budgétaires 13

EVOLUTION DES SOLDES BUDGÉTAIRES AU PREMIER TRIMESTRE **23**

1. **Solde budgétaire global** **23**
2. **Solde primaire de base** **23**
3. **Solde primaire de base hors pétrole** **23**

OPERATIONS DE TRESORERIE au premier trimestre **24**

1. **Exécution des opérations de ressources de trésorerie** **24**

1.1 Des ressources au niveau intérieur 24

1.2 Des ressources attendues des partenaires 24

2. **Exécution des opérations des charges de trésorerie** **24**

2.1 Amortissement de la dette extérieure 24

2.2 Amortissement de la dette intérieure 25

3. **Le solde de trésorerie et le besoin de financement** **25**

ANNEXE **26**

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Etat des recettes budgétaires au premier trimestre (en milliards de FCFA) **6**
Tableau 2 : Exonérations fiscales au premier trimestre 2018 (en milliards de FCFA) **10**
Tableau 3 : Situation de l'exécution des dépenses au premier trimestre **13**
Tableau 4 : Exécution des dépenses par destination socioéconomique **19**
Tableau 5 : Situation de la trésorerie **25**

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 Etat de mobilisation des recettes budgétaires 7
Graphique 2 Réalisation des recettes fiscales au 1ertrimestre 8
Graphique 3 Réalisation des impôts par nature au 1er trimestre 9
Graphique 4 Etat de mobilisation des autres recettes au 31 mars 2018 12
Graphique 5 Exécution des dépenses au 1er trimestre 13
Graphique 6 Exécution par nature de dépenses au 31 mars 2018 14
Graphique 7 Soldes budgétaires.....24

INTRODUCTION

Le présent rapport relatif à l'exécution du budget de l'Etat exercice 2018 au 31 mars est établi par le Gouvernement conformément aux dispositions de l'article 83 de la loi organique relative aux lois de finances, alinéa 8, qui stipule que : « le Gouvernement transmet au parlement à titre d'information et à des fins de contrôle, des rapports trimestriels sur l'exécution du budget en recette et en dépense et sur l'application de la loi de finances. Ces rapports sont mis à la disposition du public.

La loi de finances en général et le budget de l'Etat 2018 en particulier, s'exécutent dans un contexte caractérisé par une situation économique encore difficile avec des déséquilibres financiers persistants et une accumulation des arriérés de la dette publique. L'enquête de conjoncture réalisée par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) révèle que l'activité économique sort globalement de la récession, en entrevoyant une estimation de la croissance du PIB réel de 2,0% à fin décembre 2018, même si celle-ci reste fortement influencée par l'augmentation de la production pétrolière. Le secteur hors pétrole tarde à redémarrer, présentant des signes d'essoufflement avec un taux de croissance du PIB réel estimé à -5,0%, lequel taux reflète encore un état de récession dudit secteur.

Le budget de l'Etat 2018 s'exécute également dans un contexte de profondes mutations des instruments de gestion des finances publiques. En effet, après la transposition dans la réglementation nationale des six (6) directives de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEMAC), l'heure est à l'opérationnalisation de tous les instruments de pilotage des finances publiques aux fins de l'arrimage aux normes et standards internationaux.

Au plan politique, le Gouvernement a enregistré des avancées significatives sur la situation sécuritaire dans le département du Pool. Un programme de retour, de réinsertion et d'appui aux déplacés, est élaboré pour permettre aux populations de reprendre leurs activités économiques et sociales quotidiennes.

Le budget de l'Etat constitue le socle de négociations avec le Fonds monétaire international dans le but de conclure un accord sous-tendu par un programme économique et financier : **la facilité élargie de crédit**. L'objectif principal que s'assigne le Gouvernement à savoir : la stabilisation des équilibres macroéconomiques et le renforcement de la soutenabilité budgétaire en vue de la relance à termes de la croissance s'arrime avec la facilité élargie du crédit.

Ce rapport, rend compte de l'exécution budgétaire sur la base des classifications prévues par la réglementation en vigueur. Il présente au chapitre 1 l'exécution du budget au premier trimestre, l'évolution des soldes budgétaire fait l'objet du deuxième chapitre et les opérations de trésorerie constituent l'ossature du chapitre 3.

EXECUTION DU BUDGET AU PREMIER TRIMESTRE

1. Rappel de la présentation de la loi de finances 2018

La loi de finances de l'année 2018, prévoit un budget de l'Etat qui est arrêté en ressources à 1 602,6 milliards de FCFA et en charges à 1 383,6 milliards de FCFA, avec un niveau de recettes budgétaires supérieur aux dépenses de 219,0 milliards de FCFA.

Le budget de l'Etat 2018 se résume en grandes masses (en milliards de FCFA) ainsi qu'il suit :

Pour les recettes :

- impôts et taxes intérieurs : 658,3 ;
- droits et taxes de douane : 121,0 ;
- cotisations sociales : 54,1 ;
- dons. : 40,0 ;
- recettes pétrolières : 677,5 ;
- dividendes : 15,0 ;
- droits et frais administratifs : 12,7 ;
- intérêts des prêts : 18,0.

Pour les dépenses :

- charges financières de la dette **:** 23,5 **;**
- salaires et traitements : 364,0 ;
- biens et services : 172,0 ;
- transferts : 322,0 ;
- dépenses d'investissement : 263,4.
 - *133,0 en MLA et*
 - *130,1 en ressources externes ;*
- autres dépenses : 34,0.

La loi de finances de 2018 comprend également des ressources de trésorerie qui s'élèvent à 200,2 milliards de FCFA et des charges de trésorerie de 979,1 milliards de FCFA, dégageant un déficit de 778,9 milliards de FCFA.

La résorption de ce déficit nécessite un apport de 219,0 milliards de FCFA provenant du solde budgétaire excédentaire. Il subsiste un besoin de financement de 559,9 milliards de FCFA à couvrir par des ressources supplémentaires.

Le déficit de trésorerie, qui résulte principalement du niveau élevé du service de la dette publique, exige de concentrer plus d'efforts dans les négociations avec les créanciers du Congo, afin d'obtenir une restructuration de la dette publique pour la rendre soutenable.

Il faut noter que la loi de finances 2018 a été promulguée le 29 janvier 2018 et publiée courant février. Ce retard a eu des conséquences négatives sur la mise en œuvre des nouvelles dispositions tant au niveau des recettes et que des dépenses.

Pour l'exécution du budget de l'Etat 2018, il est mis en œuvre des mesures relatives à l'amélioration des performances des régies financières, à la maîtrise de la politique d'endettement et au renforcement du système financier.

2. Exécution du budget de l'Etat au premier trimestre 2018

2.1 Des recettes budgétaires

Les recettes de l'Etat sont constituées des recettes fiscales y compris celles qui sont affectées aux budgets annexes et aux comptes spéciaux du trésor, des dons, des cotisations sociales, des recettes de services, des recettes de portefeuille public et des recettes pétrolières.

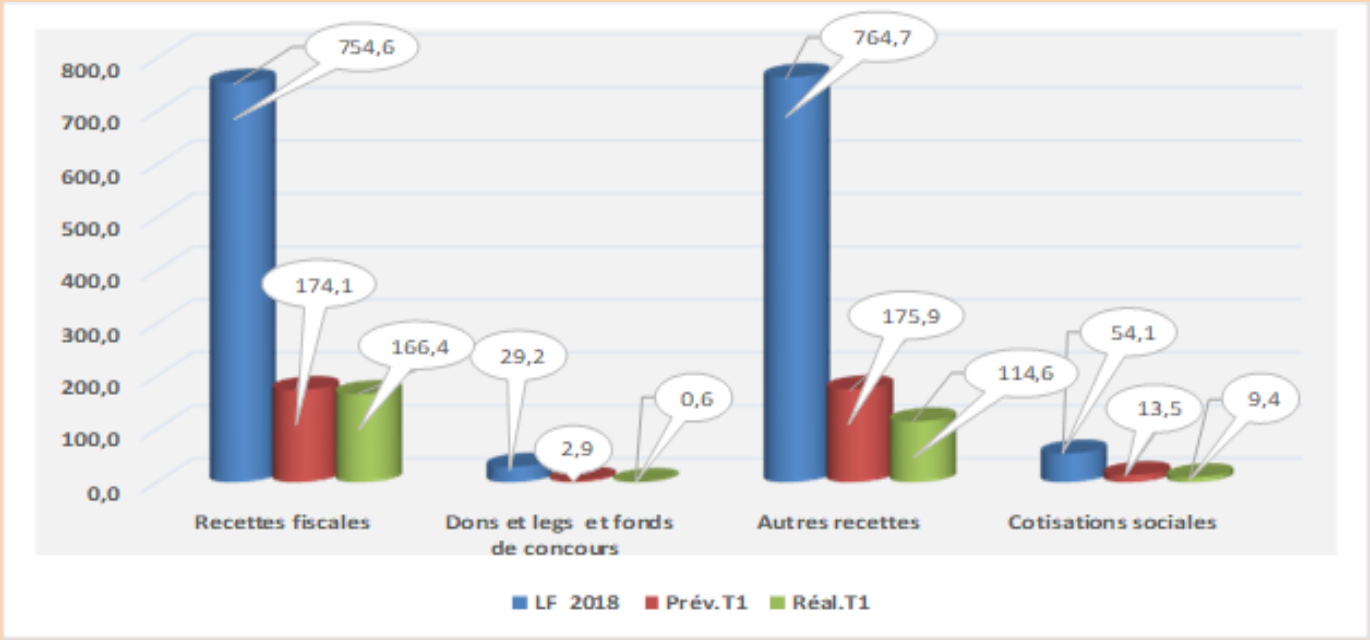
Prévues annuellement à 1 602,6 milliards de FCFA et trimestriellement à 366,4 milliards de FCFA, les recettes budgétaires sont mobilisées à hauteur de 291,0 milliards de FCFA au 31 mars 2018, soit 18,2% des prévisions annuelles et 79,4% des prévisions trimestrielles. Elles sont présentées dans le tableau et le graphique suivants :

Tableau 1: Etat des recettes budgétaires au premier trimestre (en milliards de FCFA)

	LF 2018	Prév.T1	Réal.T1
Recettes fiscales	754,6	174,1	166,4
Dons et legs et fonds de concours	29,2	2,9	0,6
Autres recettes	764,7	175,9	114,6
Cotisations sociales	54,1	13,5	9,4
Total	**1 602,6**	**366,4**	**291,0**

Source : **DGID_DGDDI_DGT_DEP**

Graphique 1 Etat de mobilisation des recettes budgétaires



*Source : **DGB_DEP***

2.1.1. Des recettes fiscales

Les recettes fiscales dans leur globalité sont restées fortement inféodées à la situation économique du secteur hors pétrole. Bien qu'encore peu perceptibles, les efforts réalisés en matière de réformes impulsées par le programme de réformes économiques et financières de la CEMAC et par le Gouvernement, contribueront à accroître les revenus fiscaux attendus au cours de l'année 2018.

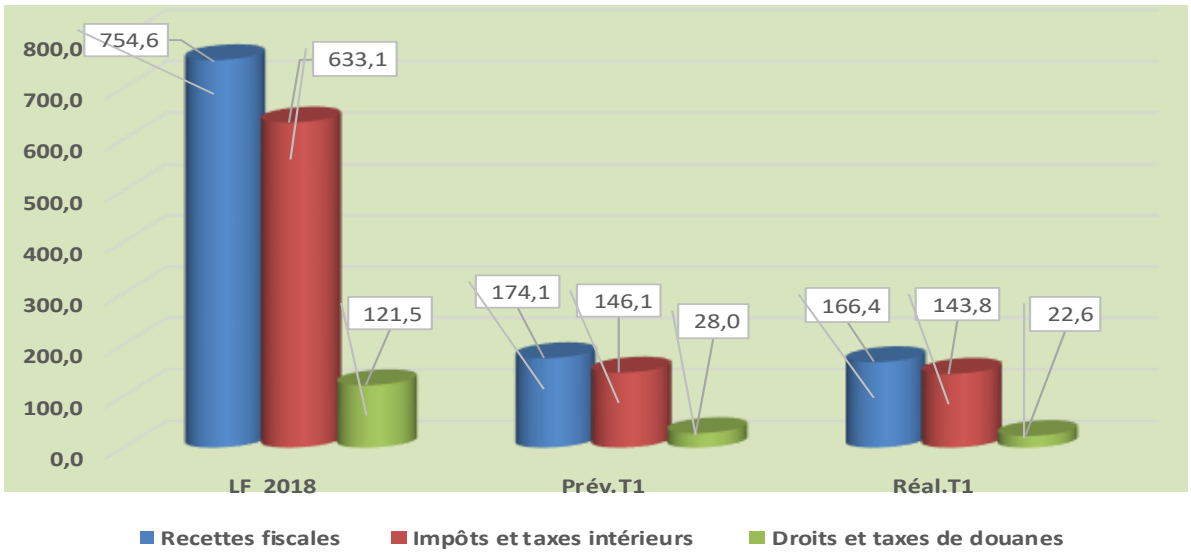
Au premier trimestre, les recettes fiscales sont mobilisées à hauteur de 166,4 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 174,1 milliards de FCFA, soit une réalisation de 95,6% par rapport à l'objectif trimestriel.

Elles se répartissent ainsi qu'il suit :

- impôts recouvrés à hauteur de 143,8 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 146,1 milliards de FCFA, soit 98,4% ;
- droits et taxes en douane recouvrés à 22,6 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 28,0 milliards de FCFA, soit 80,7%.

Le graphique ci-après donne une image synoptique de l'exécution des recettes.

Graphique 2 Réalisation des recettes fiscales au 1ertrimestre



Source : ***DGB_DEP***

2.1.1.1 Impôts et taxes

Pour une prévision trimestrielle de 146,1 milliards de FCFA, la réalisation est de 143,8 milliards, soit un taux de réalisation de 98,4%.

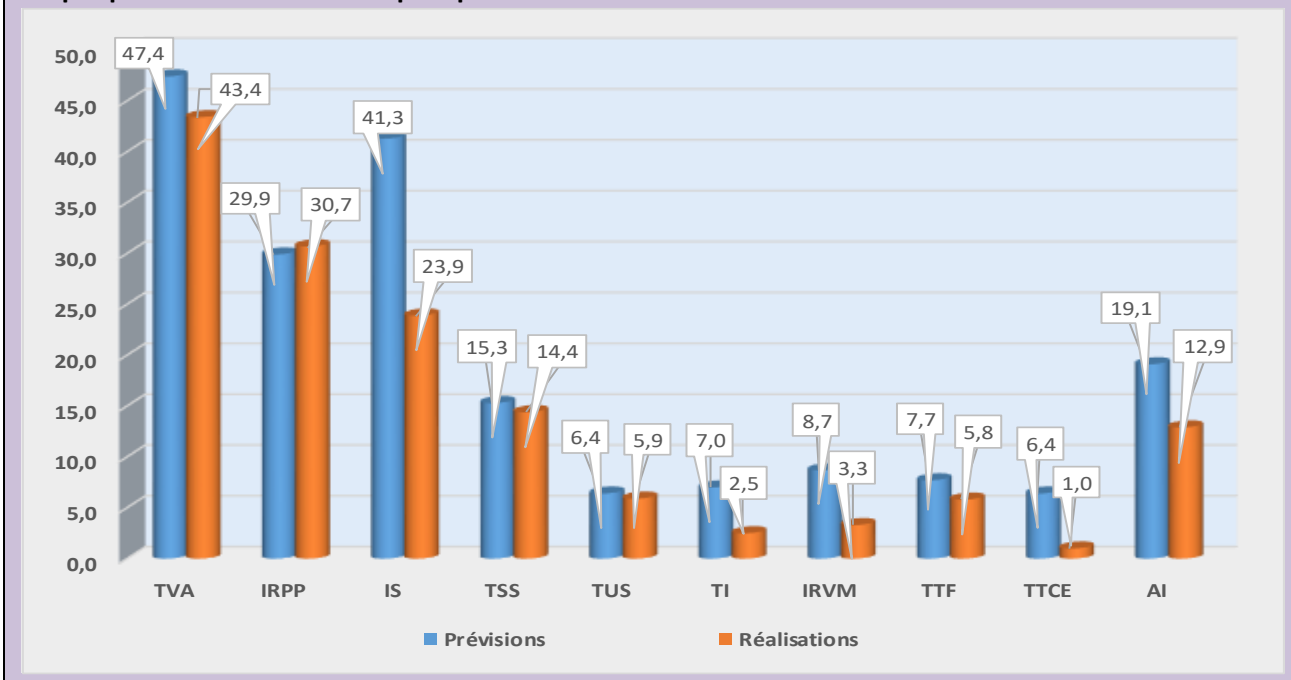
La répartition par nature se présente de la manière suivante :

- ***taxe sur la valeur ajoutée (TVA)***, qui reste dépendante de l'activité économique du secteur hors pétrole est recouvrée à hauteur de 43,4 milliards de FCFA soit un taux de réalisation trimestriel de 91,6% ;
- ***impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP),*** prévu au premier trimestre à 29,9 milliards, est mobilisé pour 30,7 milliards soit un taux de 102,7% ;
- ***impôt sur les sociétés (IS)***, recouvré à hauteur de 23,9 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 41,3 milliards de F CFA, soit un taux de réalisation de 57,9%, Ce niveau de recouvrement reflète la situation des bilans des résultats peu rassurants de plusieurs entreprises ;
- ***taxe spéciale sur les sociétés,*** prévue au premier trimestre à 15,3 milliards de FCFA est recouvrée pour 14,4 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 94,1% ;
- ***taxe sur les salaires,*** prévue trimestriellement à 6,4 milliards de FCFA, est recouvrée à hauteur de 5,9 milliards de FCFA, soit 92,2% ;

- ***taxe immobilière,*** prévue trimestriellement à 7,0 milliards de FCFA, est réalisée à 2,5 milliards de FCFA, soit 35,7%.
- ***impôt sur les valeurs mobilières,*** prévu au premier trimestre à 8,7 milliards de FCFA est recouvré à hauteur de 3,3 milliards de FCFA, soit 37,9% ;
- ***taxe sur les transferts des fonds***, pour une prévision trimestrielle de 7,7 milliards de FCFA, le recouvrement est de 5,8 milliards de FCFA, soit 75,3% ;
- ***taxe sur le trafic des communications électroniques***, prévue trimestriellement à 6,4 milliards de FCFA, est recouvrée à hauteur de 1,0 milliard de FCFA, soit 15,6%. La contre-performance constatée est due à l'application tardive des dispositions de la loi des finances 2018 en la matière (début juin 2018) ;
- ***Autres impôts***, prévus trimestriellement à 19,1 milliards de FCFA sont recouvrés à 12,9 milliards de FCFA, soit 67,5% de l'objectif trimestriel.

Le graphique suivant retrace la réalisation des impôts par nature au premier trimestre 2018.

Graphique 3 Réalisation des impôts par nature au 1er trimestre



Source : ***DGB_DEP***

2.1.1.2 Droits de douane

Le budget de l'Etat, prévu en recettes de douane à un niveau de 28,0 milliards de FCFA est exécuté au 31 mars 2018 à hauteur de 22,6 milliards de FCFA correspondant à 80,7% de l'objectif trimestriel.

Plusieurs éléments permettent d'expliquer ces résultats, notamment :

- l'activité économique dans le secteur non pétrolier en net recul, se traduisant au premier trimestre par une contraction des importations des biens et services ;
- la lenteur dans la mise en œuvre d'un certain nombre de réformes. ;
- le niveau des exonérations exceptionnelles ;

Le tableau ci-après illustre le niveau des exonérations au cours du premier trimestre.

Tableau 2 : Exonérations fiscales au premier trimestre 2018 (en milliards de FCFA)

	Janvier	Mars	Avril	Total
Exonérations dues au secteur pétrolier	23,7	87,1	52,7	**163,5**
Exonérations réglèmentaires	0,8	1,4	0,6	**2,8**
Exonérations excéptionnelles	10,3	16,3	11,6	**38,2**
Contribution de l'Etat à l'investissement	*9,7*	*16,2*	*11,0*	**36,9**
Autres exonérations	*0,6*	*0,1*	*0,6*	**1,3**
Total	**34,8**	**104,8**	**64,9**	**204,5**

Sources : **DGID_DGDDI**

2.1.2. Recettes non fiscales

Les recettes non fiscales comprennent (i) les dons, (ii) les cotisations sociales (iii) les recettes pétrolières, (iv) les recettes de portefeuille de l'Etat, (v) les droits et frais administratifs.

2.1.2.1.Dons

Les dons attendus au premier trimestre sont mobilisés à hauteur de 0,6 milliard de FCFA pour une prévision trimestrielle de 2,9 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 20,6%. Il s'agit essentiellement des fonds PPTE (pays pauvres très endettés) pour des projets déjà en fin de cycle.

La mobilisation des dons reste en grande partie liée aux conditions de gestion des projets en cofinancement, assujettie au financement de la contrepartie congolaise. Celle-ci se heurte aujourd'hui aux difficultés de trésorerie de l'Etat.

L'amélioration des capacités de mobilisation des dons passera par un assouplissement des conditions de leur déblocage. Dans ce sens, une action sera menée par projet auprès des partenaires en vue de la renégociation du niveau possible de la contrepartie compte tenu du contexte actuel de crise. Par ailleurs, le suivi et le contrôle de l'aide publique au développement seront renforcés, afin de saisir tous les flux d'opérations réalisés sur ces dons, de proposer une politique efficace pour mutualiser l'ensemble des instruments de financement.

2.1.2.2.Cotisations sociales

Constituées essentiellement des parts employeurs et ouvrières des fonctionnaires et contractuels de l'Etat, les cotisations sociales s'élèvent en ordonnancement à 13,5 milliards de FCFA au premier trimestre. Comparé à 2017, le niveau des cotisations sociales de 2018 paraît bien inférieur, à la même période, en raison de la baisse du nombre de cotisants à la fonction publique.

La restructuration s'impose, sinon le déficit des caisses de sécurité s'accentuera avec pour conséquence l'accumulation des arriérés de pensions ; les cotisations mensuelles ne permettant pas de couvrir les charges correspondantes. En plus des reformes à faire, il est préconisé d'opérationnaliser la retraite automatique. Pour y parvenir, il convient de lever les contraintes ci-après :

- la régularisation de la situation des avancements/promotions de certains agents admis à faire valoir leurs droits à la retraite ;
- le rattrapage des cotisations des agents admis à la retraite sur la base de leurs derniers indices non mandatés. En effet, certains agents ont cessé l'activité pendant que leurs textes de promotions/avancements étaient en cours de visas et signatures. Le dernier indice sur l'arrêté de promotion/avancement étant le principal élément de calcul de la pension, l'indice solde ne reflète pas toujours la situation réelle de l'agent. Pour ce faire, il est envisagé dans un bref délai l'instauration d'un mécanisme de liquidation, mandatement et reversement de ces cotisations dans les caisses de sécurité sociale ;
- le reversement systématique des cotisations aux caisses au moment du paiement des salaires de tous les agents publics.

2.1.2.3.Autres recettes

Elles sont constituées des recettes pétrolières, des droits et frais administratifs ainsi que des intérêts de placement. Pour une prévision annuelle de 764,7 milliards de FCFA, elles sont mobilisées à hauteur de 109,4 milliards de FCFA, soit 14,3% de la prévision annuelle.

a) Recettes pétrolières

Pour les recettes pétrolières, il est désormais convenu, suivant la règle du produit brut et pour des raisons de traçabilité, de considérer tous les droits Etat affectés ou non en nature ou valorisés pour une comptabilisation exhaustive des recettes pétrolières.

Pour une prévision de la loi de finances de 173,6 milliards de FCFA, l'exécution des recettes pétrolières est de 112,5 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 64,8% de l'objectif trimestriel.

La vente des cargaisons a rapporté :

- 94,4 milliards de FCFA au titre des ventes par la société nationale des pétroles du Congo (SNPC) ;

- 12,9 milliards de FCFA des ventes par les autres sociétés pétrolières.

Dans la même période, la situation est meilleure par rapport à celle de 2017, en raison de la comptabilisation de tous les droits Etat, affectés directement à certains engagements et accords commerciaux relatifs aux investissements confiés directement aux sociétés pétrolières (ENI avec la centrale électrique du Congo et d'autres).

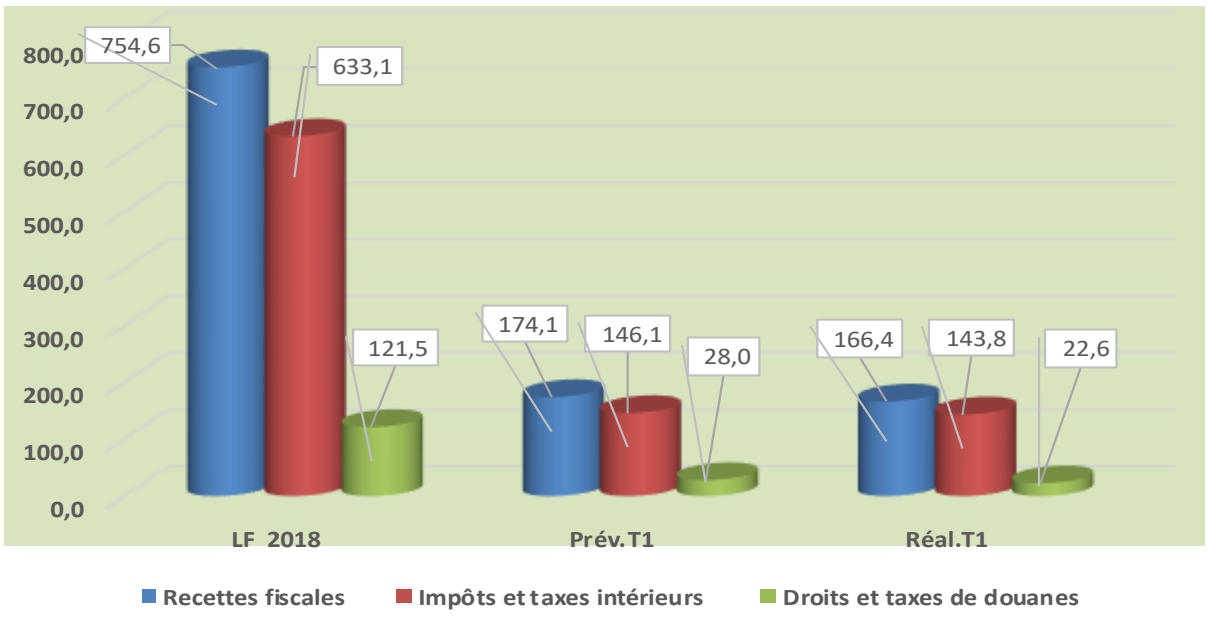
b) Recettes de portefeuille de l'Etat

Prévues à 3,3 milliards de FCFA, les recettes de portefeuille, constituées des intérêts de placement et des dividendes, sont recouvrées à hauteur de 0,6 milliard de FCFA. Il s'agit d'un recouvrement essentiellement opéré sur les intérêts de placement notamment le remboursement des intérêts des prêts consentis à certaines structures. Au premier trimestre, la situation a presque reflété celle de 2017 à la même période où ce niveau était quasiment identique. Une stratégie plus efficace de recouvrement sera mise en œuvre pour mieux suivre ces recettes.

c) Droits et frais administratifs

Les droits et frais administratifs ont donné des tendances peu rassurantes eu égard à leur niveau de recouvrement qui s'élève à 1,5 milliard de FCFA, contre 2,1 milliards de FCFA en 2017 à la même période. L'exécution de ces recettes n'a pas franchi l'objectif fixé de 15% au premier trimestre. En dépit des efforts consentis, il est envisagé des réformes profondes pour pallier les insuffisances de l'encadrement et de la sécurisation des droits et frais administratifs, généralement exposés à des risques d'autoconsommation, de concussion et de fraude.

Graphique 4 Etat de mobilisation des autres recettes au 31 mars 2018



Source : ***DGB_DEP***

2.2 Exécution des dépenses budgétaires

L'orientation de la politique budgétaire de 2018 commande qu'une discipline en matière de dépense soit observée, en d'autres termes, une conduite consistant à cibler les dépenses en se fondant sur des critères selon qu'elles soient obligatoires, prioritaires ou non.

Pour une prévision trimestrielle de 287,8 milliards de FCFA, les dépenses budgétaires sont réalisées globalement à 268,0 milliards de FCFA, correspondant à 93,1% de l'objectif trimestriel.

2.2.1. Des dépenses suivant la nature économique

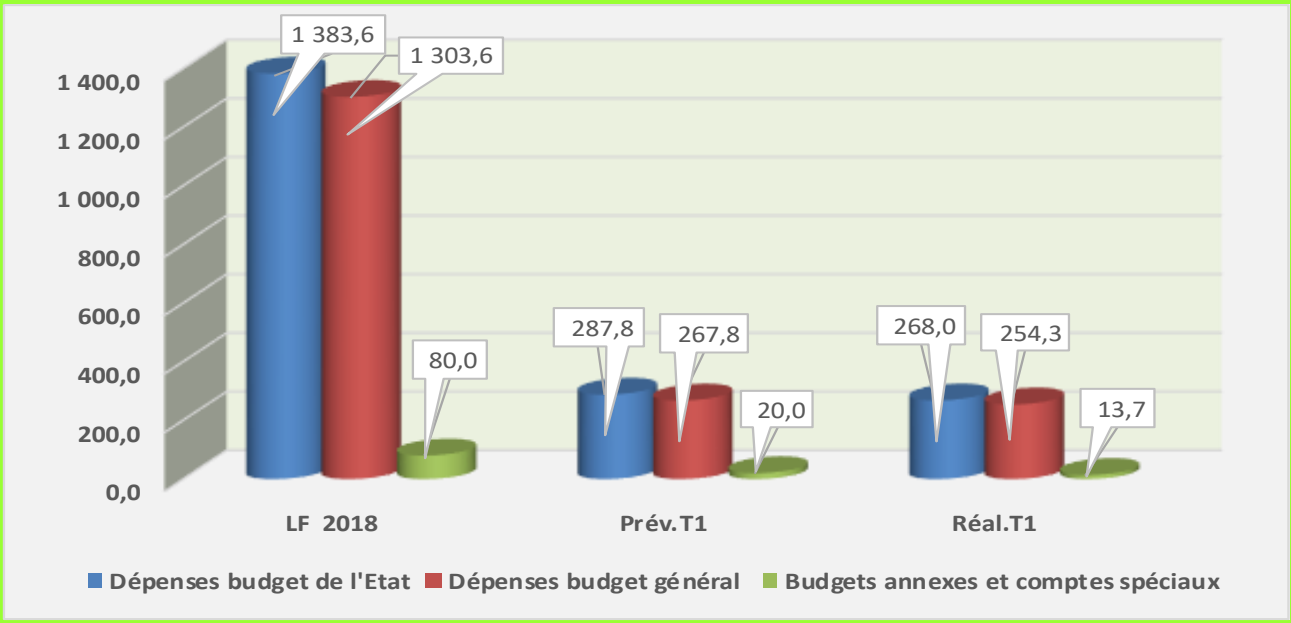
Tout en restant dans la classification établie par les dispositions réglementaires, les dépenses sont examinées par nature économique et par classification fonctionnelle (Cf. article 15 du décret n° 2018-69 du 1er mars 2018 portant nomenclature du budget de l'Etat).

Tableau 3 : Situation de l'exécution des dépenses au premier trimestre (en milliards de FCFA)

	LF 2018	Prév.T1	Réal.T1
Dépenses budget de l'Etat	**1 383,6**	**287,8**	**268,0**
Dépenses budget général	1 303,6	267,8	254,3
Budgets annexes et comptes spéciaux	80,0	20,0	13,7

*Source : **DGB_DEP***

Graphique 5 Exécution des dépenses au 1er trimestre



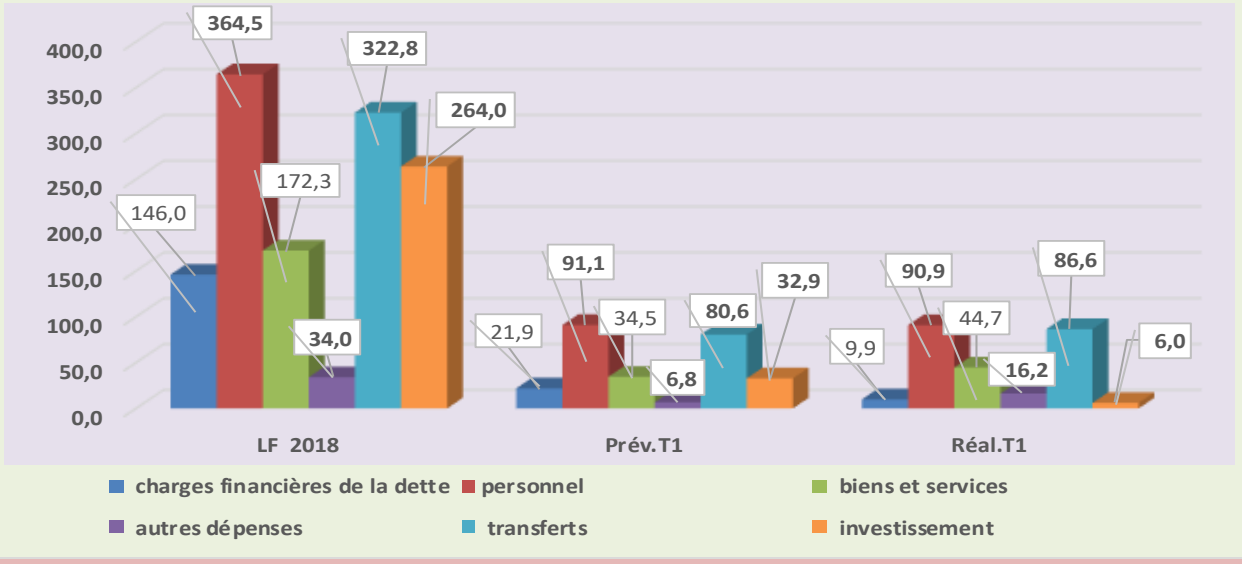
*Source : **DGB_DEP***

2.2.1.1.Du budget général

Les dépenses du budget général se sont établies à 254,3 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 267,8 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 95%. Comparé au premier trimestre de l'année 2017, ce taux est en recul de 6,3 points en relation avec le niveau bas des dépenses d'investissement (16,9% de taux d'exécution).

Le graphique ci-dessous présente l'état d'exécution détaillé par nature de dépense.

Graphique 6 Exécution par nature de dépenses au 31 mars 2018



Source : ***DGB_DEP***

a) Charges financières de la dette

Les charges financières de la dette de 2018, classées comme dépenses obligatoires, s'inscrivent dans la dynamique de la restructuration de la dette publique. Prévues à 146,0 milliards de FCFA, ce niveau une fois et demie supérieur aux charges financières de 2017 prend en compte des intérêts additionnels de la dette publique dite des traders qui, à une période donnée, était encore gérée dans le cadre de contrats particuliers passés avec les partenaires.

La stratégie de la restructuration proposée a pris tous les contours nécessaires afin que ces charges financières soient payées à bonne échéance. Au premier trimestre 2018, les charges financières payées s'élèvent à 9,9 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 21,9 milliards de FCFA soit un taux de réalisation de 45,2 %. Cette contre-performance s'explique par la situation de la trésorerie ayant engendré des arriérés sur le paiement de la dette extérieure courant premier trimestre 2018.

b) Salaires et traitements

Globalement, les salaires et traitements passent d'un niveau de 390,5 milliards de FCFA de réalisation en 2017 à une prévision annuelle de 364,5 milliards de FCFA. Ce niveau de prévision exige un effort de réduction de ces dépenses de 26,0 milliards de FCFA en 2018.

Etablis comme dépenses obligatoires, les salaires et traitements sont mandatés régulièrement par mois à une moyenne de 30,1 milliards de FCFA, en diminution de 2,4 milliards de FCFA chaque mois par rapport à 2017. Ce repli s'explique par les départs des agents de l'Etat à la retraite d'une part et par l'application des mesures conservatoires prises en instaurant un double contrôle des actes administratifs à incidence financière par l'Etat, en attendant l'exploitation des conclusions et recommandations du dernier recensement.

En raison de la contraction des recettes de l'Etat, la masse salariale a été ajustée pour être indexée au potentiel des recettes fiscales à cause de la volatilité des revenus pétroliers exposés à des fluctuations des cours de barils de pétrole au niveau du marché international. Afin de parvenir à cet objectif, des mesures importantes seront proposées et discutées dans le cadre du dialogue social.

Au 31 mars 2018, les salaires et traitements sont exécutés à hauteur de 90,9 milliards de FCFA pour une prévision trimestrielle de 91,1 milliards de FCFA, soit un taux de réalisation de 99,8%.

Suivant les éléments essentiels constitutifs des salaires et traitements de l'administration centrale, cette exécution se présente ainsi qu'il suit :

- salaires et traitements de base mandatés à 60,5 milliards de FCFA ;
- indemnités de fonction exécutées à 11,2 milliards de FCFA ;
- cotisations sociales ordonnancées à 13,4 milliards de FCFA ;
- indemnités de fin de carrière réalisées à hauteur de 0,30 milliard de FCFA.

c) Biens et services

Les dépenses de biens et services couvrent les charges de fonctionnement de l'administration centrale. Mandatées à 45,4 milliards de FCFA au premier trimestre 2018, dont 1,9 milliard de FCFA, correspondant aux ordonnances de délégation de crédits d'un mois sur une autorisation parlementaire de 25,4 milliards de FCFA. Ce niveau d'exécution est légèrement supérieur à celui de 2017 de 3,1 milliards de FCFA à la même période.

Suivant les grands postes de cette nature économique, il ressort au premier trimestre les tendances ci-après :

- achats de biens mandatés à 3,7 milliards de FCFA ;
- entretiens et réparations, exécutés à 0,3 milliard de FCFA ;
- frais de fonctionnement général ordonnancés à 0,4 milliard de FCFA ;

- prestations de service réalisées à 0,6 milliard de FCFA ;
- loyers et charges locatives effectuées à 0,1 milliard de FCFA ;
- frais de représentation et de communication ordonnancés à 0,1 milliard de FCFA ;
- frais de mission et de transport mandatés à 1,3 milliard de FCFA ;
- charges non ventilées et dotations réalisées à 38,3 milliards de FCFA ;
- évacuations sanitaires, frais d'hospitalisation et d'inhumation ordonnancés à 0,6 milliard de FCFA

Ce niveau d'exécution globalement élevé, présente des disparités suivant les natures économiques. La tendance à la hausse est portée par les « dépenses non ventilées » en relation à la tenue des conférences internationales sous l'égide du Congo en 2018 ainsi qu'au paiement des dépenses d'alimentation et d'intendance de la force publique. Par contre le faible taux au niveau des autres postes se justifie par : le retard enregistré dans l'exécution de la loi des finances ; l'application stricte des conditions d'attribution des marchés et de lancement de la commande ainsi que la limitation du recours à des procédures dérogatoires aux seules exceptions prévues par la réglementation. Le contrôle de ces dépenses sera renforcé pour leur plus grande efficacité.

d) Transferts

Les transferts comprennent toutes les interventions que l'Etat, en tant qu'administration centrale, assure sous forme entre autres de subventions aux personnes privées, publiques ou aux organisations diverses en vue de la résorption des distorsions sociales, économiques, éducatives et culturelles.

Prévus au budget à 80,6 milliards de FCFA au premier trimestre, ils sont exécutés à hauteur de 86,5 milliards de FCFA au 31 mars 2018, correspondant à un taux de réalisation de 107,3%.

Les grands postes de la nature économique des transferts donnent un niveau des mandatements ci-après :

- subventions aux établissements publics exécutées à 15 milliards de FCFA ;
- subventions aux collectivités locales mandatées à 1,9 milliard de FCFA ;
- contributions aux organismes inter Etats et organisations internationales ordonnancées à 0,9 milliard de FCFA ;
- transferts aux ménages, mandatés à 0,861 milliard de FCFA.

e) Autres dépenses (charges communes)

Consacrées essentiellement aux consommations publiques, les autres dépenses sont mandatées à hauteur de 15,6 milliards de FCFA au premier trimestre, pour une prévision

trimestrielle de 6,8 milliards de FCFA. La caractéristique essentielle de cette nature se trouve être son exécution souvent accélérée au regard de l'enveloppe annuelle autorisée.

L'exécution des crédits de quelques postes des autres charges se présente ainsi qu'il suit :

- frais de contentieux mandatés à hauteur de 0,1 milliard de FCFA ;
- frais de responsabilité civile de l'Etat ordonnancés à 0,2 milliard de FCFA ;
- dotation pour dépenses éventuelles et imprévues exécutées à 12,9 milliards de FCFA ;
- honoraires, vacations et cachets réalisés à 1,1 milliard de FCFA.

Aussi, comme on peut le constater, les dotations pour dépenses éventuelles ont à elles-seules représenté 84,3% des crédits consommés au premier trimestre.

f) Dépenses d'investissement

Le taux d'exécution des dépenses d'investissement est faible. Au cours des trois premiers mois, ces dépenses sont réalisées à hauteur de 6,0 milliards de FCFA. En ressources propres, elles se fixent à 5,4 milliards de FCFA et en ressources extérieures à 0,6 milliard de FCFA, soit un taux trimestriel de 18,2%,

Il ressort des grands postes de la nature économique des dépenses d'investissement, les informations ci-après :

- frais amortissables et immobilisations incorporelles réalisés à hauteur de 3,4 milliards de FCFA, soit 1,8%;
- terrains et plantations exécutés à 0,1 milliard de FCFA, soit 16,7% ;
- immobilisations corporelles ordonnancées à 1,8 milliard de FCFA, soit 2,3%.

L'amélioration du taux d'exécution des dépenses d'investissement passera par la redynamisation des cellules des marchés de l'ensemble des ministères et la réalisation à temps des conditions préalables au tirage des dons et prêts liés aux projets d'investissement. Le retard sur la mobilisation des appuis budgétaires dû à l'attente de conclusion du programme avec le Fonds Monétaire International explique en partie cette faible réalisation.

2.2.1.2.Dépenses des budgets annexes

Les budgets annexes sont une catégorie de budget réservée à des entités administratives non dotées de la personnalité morale, qui pour des besoins d'efficacité, produisent principalement des biens ou des services donnant lieu à un paiement de redevance, tel le cas du centre des formalités des entreprises, de l'agence nationale de l'artisanat, du service national de reboisement, du centre d'inventaire et d'aménagement des ressources forestières et fauniques et aujourd'hui, de la délégation générale aux grands travaux, de la direction

générale du contrôle des marchés publics et de la direction générale de la marine marchande. Au total, sept (07) budgets annexes sont ouverts par la loi de finances de 2018.

Au premier trimestre, ces dépenses sont réalisées à 0,3 milliard de FCFA pour une prévision annuelle de 11,8 milliards de FCFA, correspondant à un taux d'exécution de 2,5%.

Ces budgets étant par principe équilibrés, leurs dépenses dépendent généralement du niveau de recouvrement réalisé par les administrations concernées. Ce qui sous-entend que ces budgets annexes connaissent des difficultés réelles reflétant la baisse de leurs activités.

Des réformes sont envisagées à ce niveau pour asseoir une politique efficace de production de ces biens et services spécifiques.

2.2.1.3.Dépenses des comptes spéciaux du trésor (CST)

A l'instar des budgets annexes, les comptes spéciaux du trésor retracent des opérations spécifiques effectués par certains services de l'Etat, financées au moyen d'une recette particulière, qui de par sa nature, est directement liée à la dépense concernée ; tel le cas des taxes de superficie et d'abattage pour le programme d'aménagement des ressources forestières, fauniques, hydrique et de reboisement dans le compte d'affectation spécial « fonds forestier », la redevance informatique pour l'urbanisation des systèmes d'information des régies financières, etc.

Dix (10) comptes spéciaux du trésor (CST) couvrant diverses activités sont ouverts par la loi de finances de 2018.

Au premier trimestre, les dépenses des CST sont exécutées à 13,4 milliards de FCFA. Il s'agit notamment des dépenses relatives aux « caisses de retraite » comprenant des cotisations issues des parts employeur et ouvrière pour des sommes respectives de 9,6 et de 3,7 milliards de FCFA, d'une part et de celles liées au CST « urbanisation des systèmes d'information des régies financières » pour 0,1 milliard de FCFA, d'autre part.

Pour leur efficacité, la gestion des CST sera également soumise aux réformes budgétaires entreprises présentement par le gouvernement.

2.2.2. Des dépenses suivant la destination socioéconomique

Toutes les dépenses budgétaires peuvent être présentées selon leur destination socioéconomique au moyen de la classification fonctionnelle (Cf. articles 12 et 13 du décret n° 2018-69 précité). Elle prévoit dix fonctions principales pour l'Etat, conformément au décret qui institue la nomenclature budgétaire de l'Etat, à savoir : 01 services généraux des administrations publiques ; 02 défense ; 03 ordre et sécurité publics ; 04 affaires économiques ; 05 protection de l'environnement ; 06 logement et équipements collectifs ; 07 santé ; 08 loisirs, culture et culte ; 09 enseignement ; 10 protection sociale.

Tableau 4 : Exécution des dépenses par destination socioéconomique
(*en milliards de FCFA)*

	Prévisions		Exécution	
	Montant	**%**	**Montant**	**% (*)**
Services généraux des admistrations publiques	428,9	31,00	113,7	26,5%
Défense	166,9	12,06	51,1	30,6%
Ordre et sécurité public	61,8	4,47	13,8	22,3%
Affaires économiques	147,5	10,66	10,2	6,9%
Protection de l'environnement	6,0	0,43	0,3	5,0%
Logement et équipements collectifs	64,6	4,67	1,4	2,2%
Santé	147,9	10,69	14,6	9,9%
Loisirs, culture et Culte	28,6	2,07	5,6	19,6%
Enseignement	227,2	16,42	41,6	18,3%
Protection sociale	104,2	7,53	15,8	15,2%
Total	**1383,6**	**100,00**	**268,1**	**19,4%**

(*) % d'exécution par rapport aux prévisions
Source : DGB

D'une manière globale, les dépenses de l'Etat en 2018 ont été prévues à la somme de 1.383,6 milliards de FCFA.

Suivant la destination socioéconomique, il se révèle que les dépenses de l'Etat sont plus orientées vers les services généraux des administrations publiques (31%). La fonction enseignement est la deuxième priorité avec un taux prévisionnel de 16,4%. La fonction « défense » représente la troisième priorité avec 12,1% des prévisions annuelles. Ces dépenses concernent en grande partie le fonctionnement de l'administration militaire, les dépenses de biens et services représentant 72,8%. Elle est suivie par la fonction santé (10,7%) et les affaires économiques (10,7%). Les autres fonctions représentent 19,1% des dépenses totales, tirées par la destination socioéconomique « protection sociale » (7.5%).

2.2.3. Dépenses sociales, un repère structurel

Afin de préserver certaines couches sociales vulnérables, généralement exposées aux effets induits par l'ajustement, les secteurs jugés sensibles font l'objet de dépenses prioritaires, dites dépenses sociales avec des actions identifiées, au nombre desquels, il est ciblé :

- santé et lutte contre les maladies ;
- éducation de base ;
- infrastructure de développement ;
- électricité, eau et assainissement ;
- protection sociale et emploi ;
- agriculture, pêche et élevage ;
- promotion de la femme.

2.2.3.1.Aperçu sur les prévisions des dépenses sociales

Au titre de l'exercice budgétaire 2018, l'enveloppe globale des dépenses sociales est arrêtée à la somme de 277,9 milliards de FCFA contre 300,5 milliards de FCFA en 2017, en diminution de 22,6 milliards de FCFA, soit un taux de 7,54%. Cette enveloppe représente 20,1% des dépenses totales du budget.

Elle se répartit de la manière suivante :

a) Dépenses sociales volet fonctionnement (hors dépenses de personnel) :

Les dépenses sociales volet fonctionnement sont prévues à 120,4 milliards de FCFA contre 91,2 milliards de FCFA en 2017, soit une augmentation de 29,2 milliards de FCFA (32,0%), en relation avec la hausse des dépenses de transferts qui sont passées de 68,6 milliards de FCFA à 101,3 milliards de FCFA, soit 32,6 milliards de FCFA correspondant à 47,6%. Cela s'explique par le renforcement des programmes de gratuité que le Gouvernement a engagés depuis quelques années.

Ces dépenses se présentent ainsi qu'il suit :

- Biens et services…….. 19,1 milliards de FCFA ;
- Transferts …… 101,3 milliards de FCFA.

b) Dépenses sociales volet investissement

Les dépenses sociales en investissement sont prévues à 157,5 milliards de FCFA contre 209,3 milliards de FCFA en 2017, en diminution de 51,9 milliards de FCFA, soit 24,8%.

c) Dépenses sociales par secteur

La ventilation sectorielle s'est faite de la manière suivante :

- Santé de base et lutte contre les maladies : 118,5 milliards de FCFA ;
- Education de base : 31,2 milliards de FCFA ;
- Infrastructure de désenclavement : 8,1 milliards de FCFA ;
- Electricité, Eau et Assainissement : 69,9 milliards de FCFA ;
- Protection Sociale et Emploi : 35,8 milliards de FCFA ;
- Agriculture, Pêche et Elevage : 11,4 milliards de FCFA ;
- Promotion de la femme : 2,8 milliards de FCFA.

2.2.3.2.Exécution des dépenses sociales au 31 Mars 2018

Les dépenses sociales sont exécutées à hauteur de 22,5 milliards de FCFA pour une enveloppe prévisionnelle de 277,9 milliards de FCFA, soit un taux de 8,1%. L'exécution a

concerné essentiellement les actions liées au secteur santé de base et lutte contre les maladies, pour un taux de 8,6%.

a) Des dépenses sociales par nature

L'exécution des dépenses sociales au 31 mars 2018 fait ressortir la tendance globale suivante :

- dépenses de biens et services exécutées à hauteur de 1,4 milliards de, soit un taux d'exécution de 7,9% ;
- transferts ordonnancés à 19,1 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 18,8%.
- volet investissement est exécuté à hauteur de 2,0 milliards de FCFA, soit 1,3% des prévisions.

b) Des dépenses sociales par secteur

L'exécution sectorielle des dépenses sociales se résume de la manière suivante :

- *Santé de base et Lutte contre les maladies :*

Ce secteur a connu un niveau d'exécution de 10,4 milliards de FCFA pour une enveloppe de 118,5 milliards de FCFA, soit 8,6%. Ce niveau d'exécution a été tiré essentiellement par la revitalisation des districts sanitaires, soit 83,3%.

- *Education de base :*

Ce secteur a connu un niveau d'exécution de 3,5 milliards de FCFA pour une enveloppe de 31,2 milliards de FCFA, soit 11,2% Cette exécution a été tirée principalement par le programme des cantines scolaires, soit 74,3%.

- *Infrastructures de désenclavement :*

Le niveau d'exécution des actions retenues dans ce secteur est de 1,0 milliard de FCFA sur 8,1 milliards de FCFA de prévisions, correspondant à un taux d'exécution de 12,4%. Ce taux est marqué essentiellement par les actions liées à la construction et à la réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement Agricole et de Réhabilitation des Pistes Rurales.

- *Electricité, Eau et Assainissement*

Ce secteur a connu un niveau d'exécution de 5,4 milliards de FCFA pour une enveloppe prévisionnelle de 69,9 milliards de FCFA, soit un taux de 7,7%. Ce taux est imputable aux dépenses liées à l'assainissement des villes de Brazzaville et Pointe- Noire au titre du premier trimestre 2018 pour un montant de 4,9 milliards de FCFA, soit 90,7% des réalisations.

- *Protection sociale et emploi :*

Pour une prévision de 35,8 milliards de FCFA, ce secteur a connu un niveau d'exécution de 1,3 milliard de FCFA, soit un taux de 3,6%. Ce niveau s'explique essentiellement par la prise en charge des personnes vulnérables et des enfants de la rue (92,3% des réalisations).

- *Agriculture, Pêche et Elevage :*

Pour une prévision de 11,4 milliards de FCFA, l'exécution est de 0,8 milliard de FCFA (7,2% des réalisations).

- *Promotion de la femme :*

Ce secteur a connu un niveau d'exécution de 0,3 milliard de FCFA pour une enveloppe de 2,8 milliards de FCFA, soit un taux d'exécution de 10,6%.

EVOLUTION DES SOLDES BUDGÉTAIRES AU PREMIER TRIMESTRE

Trois soldes budgétaires sont mis en évidence pour apprécier les efforts en matière de gouvernance budgétaire et financière. Il s'agit de : solde budgétaire global, solde primaire de base et solde primaire de base hors pétrole.

1. Solde budgétaire global

La confrontation des recettes recouvrées avec les dépenses ordonnancées, fait ressortir un solde budgétaire global excédentaire de 23,0 milliards de FCFA pour une prévision d'un solde excédentaire de 78,6 milliards de FCFA au premier trimestre, soit 29,6% de l'objectif prévisionnel trimestriel.

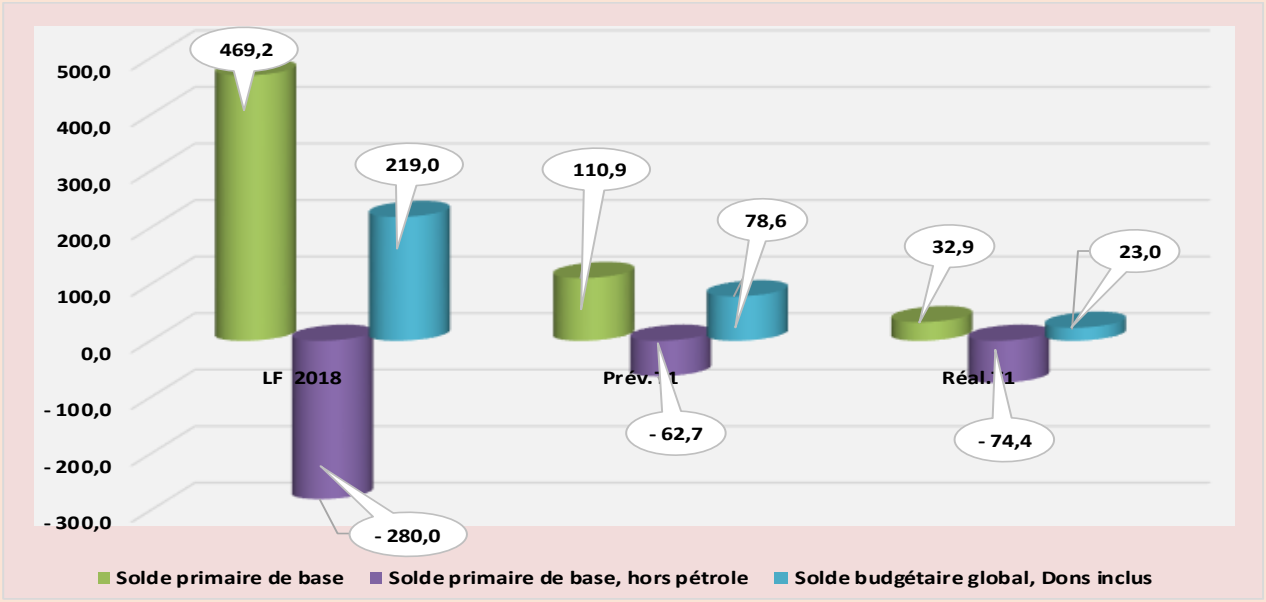
2. Solde primaire de base

Ce solde permet de mesurer la capacité de l'Etat à couvrir avec ses ressources propres l'ensemble de ses dépenses courantes et en investissement sur moyens librement affectables (MLA). Il a atteint 32,9 milliards de FCFA sur un objectif trimestriel prévisionnel de 110,9 milliards de FCFA, soit un taux de 29,7%.

3. Solde primaire de base hors pétrole

Ce solde analytique permet de mesurer la capacité de l'Etat à couvrir ses charges à partir des recettes fiscales sans recourir aux recettes pétrolières à cause de leur volatilité. Il permet également de mesurer la résilience de l'économie. Sur un objectif prévisionnel du solde de -62,7 milliards de FCFA, il est réalisé un solde budgétaire déficitaire de -34,2 milliards de FCFA. **Ce solde budgétaire fait partie des critères à respecter dans la perspective d'un programme avec le FMI.**

Graphique 7 : Soldes budgétaires



*Source : **DGB_DEP***

Au regard des tendances globales tirées de l'exécution du budget au 31 mars 2018, des risques de dérapages ne sont pas exclus surtout en ce qui concerne les biens et services, les charges communes et les transferts. Afin d'espérer réaliser dans les meilleures dispositions, les objectifs à fin juin de la revue prévue en septembre dans la perspective d'un accord de programme avec le FMI, il convient de favoriser les dépenses budgétaires à faible niveau de réalisation en freinant celles pour lesquelles les taux sont élevés.

OPERATIONS DE TRESORERIE AU PREMIER TRIMESTRE

1. Exécution des opérations de ressources de trésorerie

La loi de finances de 2018 a prévu des opérations relatives aux ressources de trésorerie. En premier, le budget prévoit d'apporter à la trésorerie 219,0 milliards de FCFA pour faire face aux charges de trésorerie. En plus, il est attendu des prêts projets pour un total de 104,2 milliards de FCFA. Enfin, d'autres financements découleront des apports des partenaires financiers au développement pour un total de 560,0 milliards de FCFA.

1.1 Des ressources au niveau intérieur

Au premier trimestre, les ressources de trésorerie sont mobilisées à hauteur de 5,0 milliards de FCFA au titre des amortissements des prêts accordés par l'Etat.

1.2 Des ressources attendues des partenaires

Des apports attendus des partenaires financiers au développement tardent à venir. Leur mobilisation est liée, d'une part, à la conclusion du programme avec le FMI, d'autre part à la stratégie de restructuration de la dette publique, en cours de finalisation. D'autres ressources proviendraient de l'appui budgétaire de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement pour lesquelles la matrice des conditions (mesures à réaliser) venait d'être examinée en conseil de cabinet.

2. Exécution des opérations des charges de trésorerie

Elles concernent principalement l'amortissement de la dette publique.

2.1 Amortissement de la dette extérieure

Il est assuré un paiement de 91,7 milliards de FCFA du remboursement du principal de la dette extérieure dû au premier trimestre pour une prévision de 167,1 milliards de FCFA correspondant à 54,8%. Il convient de noter qu'un grand effort est fourni sur financement propre puisqu'une partie de l'amortissement dû en 2018 devra être traitée dans le cadre de la stratégie de restructuration de la dette publique. Au cours des trois premiers mois, le paiement représente 15,2% de l'amortissement annuel dû.

2.2 Amortissement de la dette intérieure

Prévue à 128,5 milliards de FCFA en 2018, la dette intérieure est payée pour un montant de 98.9 milliards de FCFA, indiquant un taux d'exécution de 76,9%, essentiellement liée au paiement des arriérés accumulés sur les exercices antérieurs.

La gestion de la dette intérieure reste assujettie à un audit qui se réalise actuellement, à la suite duquel découlera un plan d'apurement. L'amortissement annuel dû de la dette intérieure s'élève actuellement à 128,5 milliards de FCFA. Il implique que des efforts considérables soient fournis dans le cadre de la stratégie d'apurement.

3. Le solde de trésorerie et le besoin de financement

La différence entre les ressources de trésorerie et les charges y relatives dégage un solde résiduel déficitaire de 37,8 milliards de FCFA.

Tableau 5 : Situation de la trésorerie

	Prév 2018	T1			% réal bud
		Prév	Réal.	%réal.T1	
II,- FINANCEMENT	**-778,9**	**-206,7**	**-164,5**	**79,58**	**21,12**
II.1- EXTERIEUR NET	**-403,7**	**-156,7**	**-91,7**	**58,52**	**22,71**
Prêts projets (ressources extérieures affectées)	104,2	10,4	0,0	0,00	0,00
Amortissements dus	-603,9	-167,1	-91,7	54,88	15,18
Autres (dépôts à l'étranger)	96,0	0,0	0,0		0,00
II.1- INTERIEUR NET	**-375,2**	**-50,0**	**-72,8**	**145,60**	**19,40**
Système bancaire net	-246,7	-50,0	21,1	-42,20	-8,55
Non bancaire	-128,5	0,0	-93,9		73,07
recettes pétrolières exceptionnelles	0,0	0,0	0,0		
Produits des emprunts à CMLT	0,0	0,0	0,0		
Emission et vente des obligations et bons du trésor	0,0	0,0	0,0		
Remboursement des prêts et avances accordés	0,0	0,0	5,0		
Remboursement emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0		
Remboursement emprunts dette intérieure	-128,5	0,0	-98,9		76,96
ECART DE FINANCEMENT GLOBAL	**-559,9**	**-128,1**	**-37,8**	**29,51**	**6,75**

*Source : **CCA_DEP***

Il faut toutefois noter que l'exécution du budget de l'Etat au premier trimestre 2018 s'est soldée par une accumulation d'arriérés intérieurs de 63,5 milliards de FCFA contre un objectif de zéro arriéré.

A l'évidence, il y a nécessité d'assurer une véritable sauvegarde budgétaire avec un dispositif de suivi qui appellera l'élaboration d'un plan d'engagement en liaison avec un plan de trésorerie que le gouvernement élaborera.

ANNEXE

TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT AU PREMIER TRIMESTRE

NATURE DES RECETTES ET DES DEPENSES	PREVISIONS 2018	T1			% réal bud
		Prév	Réal.	%réal.T1	
A.- BUDGET DE L'ETAT	**1 602,6**	**366,4**	**291,0**	**79,42**	**18,16**
A.1- Ressources budgétaires	**1 602,6**	**366,4**	**291,0**	**79,42**	**18,16**
Recettes fiscales	**754,6**	**174,1**	**166,4**	**95,58**	**22,05**
Impôts et taxes intérieurs	633,1	146,1	143,8	98,43	22,71
Droits et taxes de douanes	121,5	28,0	22,6	80,71	18,60
Dons et legs et fonds de concours	**29,2**	**2,9**	**0,6**	**20,69**	**2,05**
Dons et legs	29,2	2,9	0,6	20,69	2,05
Autres recettes	**818,8**	**189,4**	**124,0**	**65,47**	**15,14**
vente des cargaisons	659,7	154,6	94,4	61,06	14,31
Produits de commercialialisation (fiscalité pétrolières)	81,5	19,0	12,9	67,89	15,83
Bonus pétrolier	8,0	0,0	0,0		0,00
Autres	0,0	0,0	5,2		
Droits et frais administratifs	12,2	1,8	1,5	83,33	12,30
Intérêts des prêts	3,3	0,5	0,6	120,00	18,18
Cotisations sociales	54,1	13,5	9,4	69,63	*17,38*
A.2- Dépenses budgétaires	**1 383,6**	**287,8**	**268,0**	**93,12**	**19,37**
2.1 Dépenses courantes	**1 039,6**	**234,9**	**248,3**	**105,70**	**23,88**
personnel	364,5	91,1	90,9	99,78	24,94
Autres dépenses courantes	***675,1***	***143,8***	***157,4***	***109,46***	***23,32***
biens et services	172,3	34,5	44,7	129,57	25,94
autres dépenses	34,0	6,8	16,2	238,24	47,65
transferts	322,8	80,6	86,6	107,44	26,83
Transfert traditionnels	295,9	73,9	84,7	114,61	28,62
Collectivités locales	26,9	6,7	1,9	28,36	7,06
charges financières de la dette	146,0	21,9	9,9	45,21	6,78
Intérêts dette intérieure	24,5	3,7	2,9	78,38	11,84
Intérêts dette extérieure	121,5	18,2	7,0	38,46	5,76
2.2.- investissement	**264,0**	**32,9**	**6,0**	**18,24**	**2,27**
sur ressources internes	*130,6*	*19,6*	*5,4*	*27,55*	*4,13*
sur ressources externes	*133,4*	*13,3*	*0,6*	*4,51*	*0,45*
B.- BUDGETS ANNEXES ET COMPTES SPECIAUX DU TRESOR	**80,0**	**20,0**	**13,7**	**68,50**	**17,13**
Solde primaire	365,0	100,5	32,9	32,74	9,01
Solde primaire hors pétrole	**-384,2**	**-73,1**	**-74,4**	**101,78**	**19,36**
Solde primaire de base	**469,2**	**110,9**	**32,9**	**29,67**	**7,01**
Solde primaire de base, hors pétrole	**-280,0**	**-62,7**	**-74,4**	**118,66**	**26,57**
Solde budgétaire global, Dons inclus	**219,0**	**78,6**	**23,0**	**29,26**	**10,50**
Solde budgétaire global, dons exclus	**189,8**	**75,7**	**22,4**	**29,59**	**11,80**
Solde budgétaire global, hors pétrole	**-530,2**	**-95,0**	**-84,3**	**88,74**	**15,90**
VARIATION NETTE DES ARRIERES	**0,0**	**0,0**	**103,7**		
- Variation des arriérés extérieurs	**0,0**	**0,0**	**40,2**		
- Accumulation d'arriérés extérieurs	0,0	0,0	40,2		
-Reduction d' arriérés extérieurs	0,0	0,0	0,0		
- Variation des arriérés intérieurs	**0,0**	**0,0**	**63,5**		
- Accumulation d'arriérés intérieurs	0,0	0,0	63,5		
-Reduction d' arriérés intérieurs	0,0	0,0	0,0		
SOLDE BASE CAISSE	**219,0**	**78,6**	**126,7**	**161,20**	**57,85**
II,- FINANCEMENT	**-778,9**	**-206,7**	**-164,5**	**79,58**	**21,12**
II.1- EXTERIEUR NET	**-403,7**	**-156,7**	**-91,7**	**58,52**	**22,71**
Prêts projets (ressources extérieures affectées)	104,2	10,4	0,0	0,00	0,00
Amortissements dus	-603,9	-167,1	-91,7	54,88	15,18
Autres (dépôts à l'étranger)	96,0	0,0	0,0		0,00
II.1- INTERIEUR NET	**-375,2**	**-50,0**	**-72,8**	**145,60**	**19,40**
Système bancaire net	-246,7	-50,0	21,1	-42,20	-8,55
Non bancaire	-128,5	0,0	-93,9		73,07
recettes pétrolières exceptionnelles	0,0	0,0	0,0		
Produits des emprunts à CMLT	0,0	0,0	0,0		
Emission et vente des obligations et bons du trésor	0,0	0,0	0,0		
Remboursement des prêts et avances accordés	0,0	0,0	5,0		
Remboursement emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0		
Remboursement emprunts dette intérieure	-128,5	0,0	-98,9		76,96
ECART DE FINANCEMENT GLOBAL	**-559,9**	**-128,1**	**-37,8**	**29,51**	**6,75**